



REGLEMENT INTERIEUR

Le Landreau Handball



Saison 2023-2024

Le présent règlement a pour but de définir la nature des droits et des devoirs des joueurs, et plus largement, de tous les adhérents du Le Landreau Handball. Il est porté à la connaissance des membres et peut être consulté sur le site internet du club : <https://lelandreauhandball.com>
Ce règlement peut être modifié à tout moment par le bureau.

Article 1 – Obligation des membres du club

1.a - Généralités

Chaque adhérent devra faire preuve de respect et d'écoute envers les responsables bénévoles de l'association et envers les autres licenciés.

Les entrainements et les matchs ne pourront avoir lieu que si la licence est validée par le club. Pour cela, il faut fournir impérativement un dossier complet (voir feuille inscription). Le cas échéant, le joueur ne pourra donc faire ni entrainement ni matchs.

1.b – Droit à l'image

En signant ce règlement le licencié autorise le club Le Landreau Handball, sans limitation de durée, à prendre des photos ou des vidéos, et à les exploiter dans un contexte non commercial, à titre pédagogique et ou informationnel, sur son site internet ou les différents journaux.

1.c - Permanences WEEK-END

Les licenciés à partir de la catégorie - 13 ans, devront suivre le planning réalisé pour l'organisation des week-end. En effet, chaque W-E, pour le bon déroulement des rencontres, 2 joueurs seront convoqués pour tenir la table de marque et 2 licenciés séniors seront quant à eux d'astreinte au poste de responsable de salle. En cas d'impossibilité d'assurer la permanence, c'est au licencié concerné de s'arranger, avec les autres membres de son équipe pour se faire remplacer.

Lors de l'inscription, un chèque de caution de 20€ (2x25 pour les seniors) sera demandé aux joueurs de ces équipes afin de faire respecter ces permanences. En cas de manquement à cet article, le joueur sera d'abord averti, puis le club lui encaissera le chèque pour son absence.

Rappel : chaque joueur a environ 3 permanences à assurer pour la saison.

Lors des matchs des séniors à domicile, les licenciés loisirs devront assurer la table de marque et le rôle de responsable de salle.

En contrepartie les séniors assureront les arbitrages des loisirs lors de leurs matchs à domicile. Un planning sera réalisé à cet effet.

1.d – Participation à la vie du club

Le club souhaitant rester « familial », le prix de licences est dans les moins cher du département, pour maintenir cela, nous invitons les licenciés ainsi que leurs parents à participer à la vie du club autant que possible (tenue de table de marque, bar le week-end, déplacements avec les jeunes le week-end, présence lors des tournois, participation aux festivités, soirées, recherches de sponsors...).



REGLEMENT INTERIEUR

Le Landreau Handball



1.e – Stages/Sélections

Le joueur s'engage à honorer toute convocation à un stage ou sélection émanant des instances Départementale, Régionales ou Fédérale. A défaut, le préjudice financier (amende, frais d'hébergement,...) infligé au club sera supporté par le joueur. Le refus de participer à des sélections ou stages après avoir été détecté devra être signifié au club par courrier.

Article 2 – Inscription

2.a - Généralités

Les inscriptions se font par internet et le dossier complet et à remettre à une permanence licence (le paiement de la licence, l'attestation d'honorabilité et le règlement signé).

Tout licencié devra payer le prix de sa licence (fixé au préalable par le bureau) lors de l'inscription par CB ou chèque. Les licences ne seront pas remboursées une fois la saison commencée. Vous avez également la possibilité de payer en 3 fois, lors de l'inscription en rédigeant 3 chèques avec au dos les dates d'encaissement que vous souhaitez.

Tous les licenciés joueurs et « membre du bureau ou dirigeant/entraîneur » d'une équipe devront payer le montant reversé à la Ligue Pays De La Loire, la Fédération Française de Handball et le Comité c'est-à-dire environ 70% du montant de la licence (montant exact fixé au préalable par le bureau). Le bureau se garde le droit de modifier chaque année ce montant suivant l'évolution des prix des 3 organismes.

Cependant, pour toutes les personnes uniquement encadrantes, membres du bureau ou arbitre, le club demandera un chèque de caution de 50€ qui ne sera pas encaissé. Le chèque sera rendu à ce licencié une fois la saison terminée et que ces engagements donnés en début de saison auront été tenus. Si ce n'est pas le cas, ce chèque sera encaissé.

2.b –Ballons

* Pour les catégories école de hand et U10, le club prête les ballons lors des entrainements et des matchs

* Pour les catégories U11, U13F, U17F, U20F, U12, U14, U16, U19, seniors et loisirs, chaque joueur apporte son propre ballon.

2.c –Mutation

Tout titulaire d'une licence « pratiquant » âgé de 12 ans et plus, et tout titulaire d'une licence « dirigeant » désirant changer de club principal est soumis au régime des mutations. Le club se réserve le droit de traiter les demandes de mutation au cas par cas afin de régler les modalités de paiement de cette mutation.



REGLEMENT INTERIEUR



Le Landreau Handball

Article 3 – Assurance

L'assurance est incluse dans le montant de la cotisation versée au club. Cette assurance ne couvre que la part non prise en charge par la Sécurité Sociale et la Mutuelle personnelle s'il y a. Il y a possibilité de prendre un complément d'assurance lors de l'inscription, ce montant est à la charge du licencié.

Lors d'un accident au cours d'un match ou d'un entraînement, il faut avertir le responsable d'équipe et/ou l'entraîneur pour signaler cette blessure (sur la feuille de match par exemple), en aviser un membre du bureau et demander une feuille de déclaration d'accident qui est à remplir et à envoyer dans les 5 jours ouvrés, **accompagnée obligatoirement d'un certificat médical initial faisant état de la blessure.**

Article 4 – Entraînements-Matches

4.a – Généralités

Les horaires des entraînements sont fixés en début de saison par le club. Nous attirons l'attention sur le fait que **les entraîneurs ne sont responsables des jeunes uniquement 10 minutes avant l'entraînement et jusqu'à la fin de celui-ci.** L'heure de début indiqué par les entraîneurs correspond à l'heure à laquelle commence l'entraînement. Le joueur doit être en tenue et prêt à s'entraîner. **Les familles doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leur enfant seul.** Les parents des jeunes licenciés doivent préparer le sac de sport qui contient tout le nécessaire pour l'entraînement (ballon, chasuble, t-shirt et short, gourde) et pour la douche.

En cas d'absence non planifiée, le joueur est tenu de prévenir son responsable d'équipe ou son entraîneur, quand c'est possible, au plus tard 3 jours avant la rencontre ou l'entraînement. Toute absence non justifiée à un entraînement ou à un match sans en avoir averti son responsable peut conduire à la non-participation du joueur au match suivant.

Lors des entraînements et des matchs, il est recommandé de venir sans bijou ni objet de valeur. En cas de perte ou de vol, le club ne peut être tenu pour responsable, ces problèmes n'engagent que la personne ayant été victime de cette perte ou vol.

4.b – Matériels

Les buts de Handball doivent être mis en place par les adhérents adultes en début de séance d'entraînement ou avant une rencontre. Tous les adhérents – petits et grands - s'engagent à ranger le matériel avant le départ sous les douches et vérifier qu'aucun équipement ne reste dans la salle (maillot, ballon, plot, etc..).

4.c – Vestiaires

Les raclettes doivent être utilisées pour racler le sol après chaque douche. Les papiers, bouteilles de shampooing, etc...doivent être mis dans les poubelles. Le dernier joueur qui quitte le vestiaire vérifie l'état des vestiaires et éteint la lumière.



REGLEMENT INTERIEUR

Le Landreau Handball



Article 5 – Déroulement des w-e de match

5.a – Sanctions

En cas d'incivilité d'un joueur ou d'un parent du Club, de par son attitude, vis-à-vis de son équipe, vis-à-vis de son entraîneur, vis-à-vis de l'équipe adverse, vis-à-vis de l'arbitre... ce joueur sera sanctionné par le bureau du Le Landreau Handball.

La sanction retenue pourra être :

- 1 - un avertissement
- 2 - un match de suspension
- 3 - deux matchs de suspension
- 4 - la radiation de l'association

Par ailleurs, toute incivilité ou faute commise sur un joueur ou équipe adverse peut être relatée sur la feuille de match par le responsable de l'équipe rencontrée et transmise ainsi à la Commission de Discipline de la ligue de handball Pays-de-la-Loire. Dans ce cas, les sanctions financières ne seront pas prises en charge par le LLH mais directement par le joueur ou son responsable légal pour les licenciés mineurs. Chaque sanction sera notifiée par écrit au licencié ou à son responsable légal.

5.b – Déplacements

Les parents des licenciés mineurs doivent assurer les déplacements des équipes chacun leur tour à raison d'un maximum de 4 enfants par véhicule. L'ordre généralement retenu est l'ordre alphabétique du nom des familles. A cet effet une liste des coordonnées téléphoniques et adresses de chacun sera remise à tous les membres de l'équipe par l'entraîneur. En cas d'impossibilité de transport sur une date donnée, la famille concernée devra s'arranger avec une autre famille en permutant son tour. **Pour les déplacements, la personne assurant le transport et l'encadrement doit bénéficier de tous les droits légaux pour assurer cette fonction. Le véhicule ne peut être conduit par un jeune qui est en conduite accompagnée.** Le lavage du jeu de maillots est également assuré par les familles chacune leur tour.

5.c – Bar

Après les rencontres et les entraînements, il est demandé à tous les adhérents d'aider pour ranger le bar, le nettoyer et vider les poubelles.

Pour les boissons et friandises, le LLH affiche les tarifs demandés. Le LLH ne prévoit pas de crédit sur les consommations. Le responsable du bar doit pouvoir demander l'aide des adhérents et le règlement des consommations sans qu'il soit besoin de le rappeler.



REGLEMENT INTERIEUR

Le Landreau Handball



EXEMPLAIRE à conserver par le Licencié

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter et à le faire respecter par mon enfant.

Nom du Licencié :

Prénom :

Date : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Signature du licencié majeur :

Si Mineur signature des parents :



REGLEMENT INTERIEUR

Le Landreau Handball



EXEMPLAIRE pour le club

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter et à le faire respecter par mon enfant.

Nom du Licencié :

Prénom :

Date : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Signature du licencié majeur :

Si Mineur signature des parents :

COUPON à retourner au club Le Landreau Handball